



Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

Emission de EUR 50.000.000 0,86 % Titre due 22 Novembre 2028
Au titre du Programme d'émission de titres de créance
(*Euro Medium Term Note Programme*)
de 2.000.000.000 d'euros

SOUCHE n° : 29
TRANCHE n° : 1

Prix d'émission : 100,00 %

COMMERZBANK Aktiengesellschaft

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des Modalités incluses dans le Prospectus de Base en date du 22 septembre 2016 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (l' "AMF") sous le n°16-444 en date du 22 septembre 2016 qui constitue un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la "Directive Prospectus"). Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des Titres décrits ci-après pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et doivent être lus conjointement avec le Prospectus de Base. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives, le Prospectus de Base sont disponibles sur les sites Internet (a) de l'AMF (www.amf-france.org) et (b) de l'Emetteur (<http://www.aphp.fr/programme-demissions-de-titres>), et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

- | | | |
|-----|--|--|
| 1. | Emetteur : | Assistance Publique - Hôpitaux de Paris |
| 2. | (i) Souche n° : | 29 |
| | (ii) Tranche n° : | 1 |
| | (iii) Date à laquelle les Titres seront assimilables et formeront une Souche unique : | Non Applicable |
| 3. | Devise(s) Prévue(s) : | Euro ("EUR") |
| 4. | Montant Nominal Total : | |
| | (i) Souche : | EUR 50.000.000 |
| | (ii) Tranche : | EUR 50.000.000 |
| 5. | Prix d'émission : | 100,00 % du Montant Nominal Total |
| 6. | Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) : | EUR 100.000 |
| 7. | (i) Date d'Emission : | 22 Novembre 2016 |
| | (ii) Date de Début de Période d'Intérêts : | Date d'Emission |
| 8. | Date d'Echéance : | 22 Novembre 2028 |
| 9. | Base d'Intérêt : | Taux Fixe de 0,86 %
<i>(autres détails indiqués ci-dessous)</i> |
| 10. | Base de Remboursement/Paiement : | Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100,00 % de leur montant nominal. |

11. **Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :** Non Applicable
12. **Options :** Non Applicable
13. a) **Rang de créance des Titres :** Senior
- (ii) **Date d'autorisation d'émission :** Décision du directeur général en date du 18 avril 2016 dans les limites fixées par l'EPRD de l'année concernée
14. **Méthode de distribution :** Non syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER

15. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :** Applicable
- (i) **Taux d'Intérêt :** 0,86 % par an payable annuellement à terme échu
- (ii) **Date(s) de Paiement du Coupon :** 22 Novembre de chaque année, non ajusté
- (iii) **Montant(s) de Coupon Fixe :** EUR 860,00 pour EUR 100.000 de Valeur Nominale Indiquée
- (iv) **Montant(s) de Coupon Brisé :** Non Applicable
- (v) **Méthode de Décompte des Jours (Article 4(a) des Modalités des Titres) :** Exact/Exact (ICMA)
- (vi) **Date(s) de Détermination du Coupon (Article 4(a) des Modalités des Titres) :** 22 Novembre de chaque année
16. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :** Non Applicable
17. **Stipulations relatives aux Titres Indexés sur l'Inflation :** Non Applicable

STIPULATIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. **Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :** Non Applicable
19. **Montant de Remboursement Final de chaque Titre :** EUR 100.000 par Titre de Valeur Nominale Indiquée de EUR 100.000

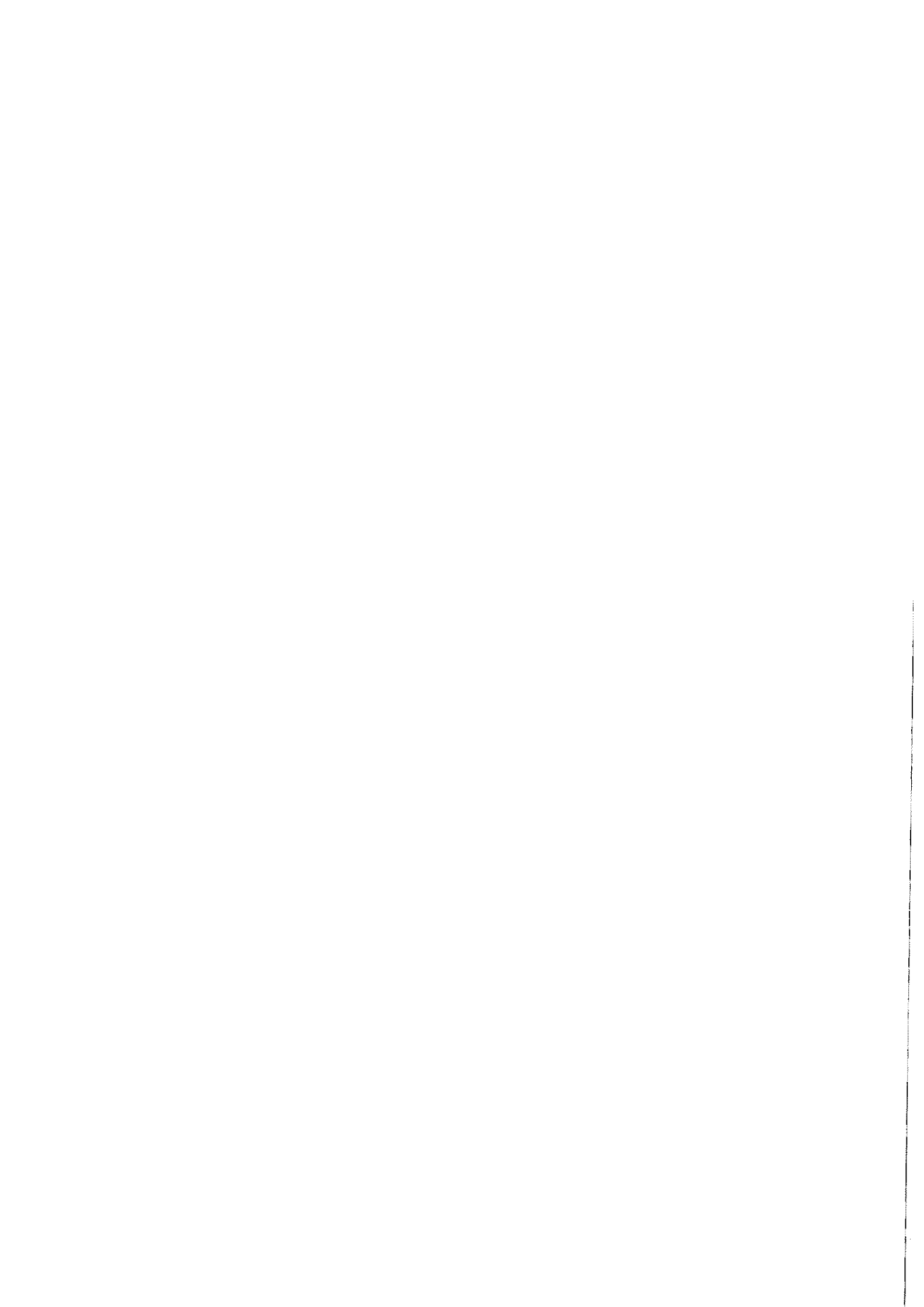
- Dans les cas des Titres à Remboursement Indexé : Non Applicable
20. Montant de Versement Echelonné : Non Applicable
21. Montant de Remboursement Anticipé :
 Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 5(e) des Modalités des Titres) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 8 des Modalités des Titres) : EUR 100.000 par Titre de Valeur Nominale Indiquée EUR 100.000

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

22. Forme des Titres : Titres Dématérialisés
- (i) Forme des Titres Dématérialisés : Dématérialisés au porteur
- (ii) Etablissement Mandataire : Non Applicable
- (iii) Certificat Global Temporaire : Non Applicable
23. Place(s) Financière(s) (Article 6(g) des Modalités des Titres) : TARGET
24. Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques : Non
25. Redénominations, changements de valeur nominale et de convention : Non Applicable
26. Stipulations relatives à la consolidation : Non Applicable
27. Masse (Article 10 des Modalités des Titres) : Le nom et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :

M. Dany Tran
 Commerzbank Aktiengesellschaft
 Paris Branch
 23, rue de la Paix
 75002 Paris (France)

Le Représentant de la Masse ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions.



(i) Noms des Membres du Syndicat de Placement : Non Applicable

(ii) Etablissement chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) : Non Applicable

Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur : Commerzbank Aktiengesellschaft
Kaiserstraße 16 (Kaiserplatz)
60311 Frankfurt am Main (Germany)

Restrictions de vente - Etats-Unis d'Amérique : Réglementation S *Compliance Category 2*;
Règles TEFRA non applicable

6. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN : FR0013218682

Code commun : 151966942

Dépositaires :

(a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central : Oui

(b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme : Non Applicable

(c) Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear France, Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant : Non Applicable

Livraison : Livraison contre paiement

Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres : Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme

Noms et adresses de l'Agent de Calcul : Non Applicable

Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant) : Non Applicable

PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

- (i) Admission aux Euronext Paris négociations :

Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 22 Novembre 2016 a été faite par l'Emetteur (ou pour son compte).

Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, des Titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations : Non Applicable

- (ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : EUR 6.250

2. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation AA par Fitch Ratings ("Fitch") et d'une notation AA par Standard & Poor's ("S&P").

Les Titres à émettre n'ont fait l'objet d'aucune notation.

Conversion en euros : Non Applicable

3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf indiqué dans le chapitre "Souscription et Vente", à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre n'y a d'intérêt significatif.

4. Titres à Taux Fixe uniquement – RENDEMENT

Rendement : 0,87 % par an

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

5. PLACEMENT

Si syndiqué,

OBJET DES CONDITIONS DÉFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits dans le cadre du programme d'émission de titres (*Euro Medium Term Note Programme*) de 2.000.000.000 d'euros de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris.

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : _____

Le directeur général

Martin HIRSCH

Dûment habilité